

Déchets

38^e Congrès FNCCR - Septembre 2022 - RENNES

Table ronde 11 - Mardi 27 septembre 2022 - 16 h

BIODÉCHETS : COMMENT METTRE EN PLACE LE TRI À LA SOURCE

INTERVENANTS



Animation par Simon MAZAJCZYK

Laetitia AUBEUT CHOJNACKI

Chargée du développement biométhane, STEP/ISD-ND/Biodéchets, Chef de marché des collectivités

Catherine BOUX

Directrice générale adjointe exploitation et valorisation des déchets de SYCTOM

Guillaume POIRIER

Technicien de Trivalis

Pierre LECOUEY

Directeur de la transition énergétique du SDE 76

Laetitia AUBEUT CHOJNACKI

À travers nos actions et nos appels à projets, nous nous efforçons d'apporter de la visibilité et d'impulser une dynamique.

Simon MAZAJCZYK

NOUS REVIENDRONS SUR CE POINT. POURRIEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LE PANORAMA DES SOLUTIONS DISPONIBLES POUR RÉPONDRE À CETTE FUTURE OBLIGATION ?

Laetitia AUBEUT CHOJNACKI

Je vais vous parler de ce qui m'anime, à savoir la méthanisation. La question de l'obligation du tri à la source des biodéchets impose de réfléchir à la valorisation organique – étant entendu que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Nous respectons donc les principes d'anti-gaspillage, de réutilisation, de recyclage matière et enfin de valorisation organique. Or, la méthanisation permet à la fois de produire du biogaz et de valoriser de la matière organique, par le retour au sol des digestats.

D'après les projections de l'ADEME, la production brute de biodéchets atteindrait 20 millions de tonnes en 2030. Cet indicateur doit être distingué de la production mobilisable, qui inclut toutes les autres filières de valorisation (compostage de proximité et compostage centralisé). Selon nos estimations, la production mobilisable représente un potentiel de 5 à 9 TWh. C'est très loin des 140 TWh mobilisables à partir des seuls flux agricoles, mais c'est un autre levier d'acceptabilité, de lien avec le monde rural et de sensibilisation et de communication auprès du grand public. L'économie circulaire est une grande source de satisfaction.

Par ailleurs, il est ici question d'un gisement diffus, dont le potentiel varie fortement d'un territoire à l'autre (milieu rural, milieu urbain dense, etc.). Il existe donc trois grandes typologies de projets en faveur de la production de gaz vert et de digestats à partir des biodéchets :

- La méthanisation mixte agricole : plus de 80 % des 460 méthaniseurs producteurs de gaz vert sont de nature agricole.
- La méthanisation issue à 100 % des biodéchets : il faut savoir que la rentabilité économique d'une unité de ce type est atteinte à partir de 15 000 tonnes par an.
- Les méthaniseurs industriels, développés par des concepteurs d'énergies renouvelables : ils récupèrent les flux territoriaux de diverses natures.

Simon MAZAJCZYK

Merci.

CATHERINE BOUX, QUEL EST LE REGARD PORTÉ PAR LE SYCTOM SUR CE PANEL DE SOLUTIONS ? CERTAINES SONT-ELLES PRIVILÉGIÉES, OU CONSIDÉREZ-VOUS QU'ELLES DOIVENT RESTER COMPLÉMENTAIRES ?

Catherine BOUX

De mon point de vue, la complémentarité des solutions est l'approche la plus pertinente. Nous avons évoqué le compostage domestique et le compostage de quartier. Il ne faudrait pas fragiliser ces dispositifs, qui ont déjà fait leurs preuves.

De plus, les typologies varient beaucoup d'un secteur à l'autre. Il arrive qu'au sein d'une même commune, des quartiers présentent de réelles particularités. Dans ce cas, des solutions alternatives sont tout à fait pertinentes.

La première mesure concerne le compostage domestique, ouvert à tous. Nous proposons aussi des solutions de collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire. Des collectivités ont ainsi développé des services d'apport volontaire pour les ordures ménagères, les collectes sélectives ou le verre. Pourquoi ne pas étendre ce fonctionnement aux déchets alimentaires ? Cette option peut être adaptée à certains quartiers, tandis que le porte-à-porte sera plus judicieux dans d'autres secteurs. Il s'agit dans tous les cas de modes de collecte classique, vers une installation industrielle.

Une autre approche repose sur un système de gestion locale : elle nécessite une zone de chalandise d'apport des déchets très restreinte, un équipement implanté à proximité du dernier point de collecte, et enfin une valorisation des sous-produits (énergie et compost). Cette démarche vient compléter les autres solutions disponibles sur le quartier.

Il faut donc appréhender l'organisation de la gestion des biodéchets sur un périmètre spécifique, contrairement à la logique très générale suivie pour la collecte des emballages. Pour être efficace, il faut impérativement tenir compte des particularités des quartiers.

Simon MAZAJCZYK

VOUS AVEZ LANCÉ UN APPEL À PROJETS SUR LES BIODÉCHETS. POUVEZ-VOUS NOUS FAIRE PART DE VOTRE RETOUR D'EXPÉRIENCE ?

Catherine BOUX

Certainement. L'appel à projets a été lancé parallèlement au service de collecte de déchets alimentaires sur le périmètre du SYCTOM. Les projets retenus bénéficiaient d'une subvention de 2 M€ pour trois ans de fonctionnement. Celle-ci concernait autant les équipements que le fonctionnement.

Quatre projets ont été retenus. Deux portent sur des composteurs électromécaniques. Un autre concerne un système de compostage en palettes posées les unes sur les autres. Enfin, le quatrième projet sélectionné a pour objet une installation de micro-méthanisation. Par traitement local, il faut entendre des volumes de traitement inférieurs à 500 tonnes par an.

Ces quatre projets ont mis en lumière plusieurs points de vigilance. Tout d'abord, il faut savoir que les petites installations locales sont soumises aux mêmes réglementations que les grandes installations. En revanche, les petites installations ont des équipements

de plus petite taille. De surcroît, elles sont peu évolutives : il est donc essentiel que le projet soit bien cadré dès le départ. Il faut donc une réflexion solide en amont pour déterminer le bon équipement de traitement, le type d'apport et les modalités d'apport.

Un autre point d'attention tient aux aspects financiers : les investissements doivent être amortis avec un faible tonnage. L'équilibre économique est donc difficile à atteindre.

Enfin, le dernier aspect à prendre en compte est d'ordre juridique. Les porteurs de projet peuvent être de petites structures qui souhaitent travailler ensemble, mais ce mode opératoire ne convient pas au Code des marchés publics. L'enjeu consiste donc à pérenniser les projets existants et à lancer de nouveaux appels à projets plus adaptés à ce type de demandes.

Une fois énoncés ces points de vigilance, il faut mettre en avant les multiples avantages apportés par ce type d'initiatives. La proximité constitue un excellent levier pédagogique. En outre, les habitants peuvent comprendre très concrètement ce qu'est la méthanisation, à une petite échelle. Cela facilite l'acceptation de projets de plus grande ampleur, indispensables pour accroître les objectifs de détournement des déchets.

Simon MAZAJCZYK

Merci beaucoup.

GUILLAUME POIRIER, VOUS TRAVAILLEZ SUR LE COMPOSTAGE COLLECTIF POUR LE COMPTE DE VOTRE SYNDICAT. VOUS PARTICIPEZ À UNE ÉTUDE DESTINÉE À CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE À L'ÉCHELLE DE VOTRE TERRITOIRE. POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE D'AVANTAGE À CE SUJET ?

Guillaume POIRIER

Trivalis a effectivement lancé une étude visant à concevoir la stratégie des biodéchets sur l'ensemble du département. Elle n'a pas vocation à analyser uniquement le compostage collectif, l'objectif étant de définir les solutions les plus pertinentes sur notre territoire pour la gestion des biodéchets.

Nous avons passé un appel d'offres pour retenir un groupement de bureau d'études afin de nous assister dans cette démarche. L'étude se compose de deux phases. La première consiste à analyser les équipements existants dans le département, qui pourraient être utilisés pour une collecte, de manière à sectoriser les modes de gestion des biodéchets. La particularité

de la Vendée tient au fait qu'elle est un territoire à dominante rurale, mais avec des problématiques côtières (densification en période estivale).

Dans un deuxième temps, les bureaux d'étude iront rencontrer les adhérents, afin de prendre connaissance des spécificités locales et de travailler sur le maillage et la préparation de la gestion des biodéchets : collecte, compostage de quartier et/ou compostage individuel... À ce stade, toutes les options sont ouvertes.

Je précise que certaines collectivités adhérentes disposent déjà d'un système de collecte de biodéchets.

Simon MAZAJCZYK

VOTRE TERRITOIRE POSSÈDE DÉJÀ PLUSIEURS PLATEFORMES DE COMPOSTAGE COLLECTIF. QUEL EST LEUR FONCTIONNEMENT, ET QUELLES SONT LES BONNES PRATIQUES À RETENIR ?

Guillaume POIRIER

En Vendée, les deux premières plateformes de compostage ont été mises en place en 2002 et 2003. Ces installations, implantées à l'initiative de particuliers, ont été pionnières à l'échelle de la France. Les collectivités ont apporté leur concours aux actions de citoyens investis dans la gestion des biodéchets. Le site le plus performant permet de détourner 45 tonnes de biodéchets à l'année.

En 2009 et 2010, de gros composteurs ou batteries de composteurs ont été déployés. Le plus souvent, ces installations sont portées par des habitants. La plupart fonctionnent en autonomie, la collectivité apportant un appui technique de communication.

À l'avenir, les collectivités devront peut-être prendre contact avec les particuliers pour les encourager à mener ce type de projets. La priorité consiste donc à bien sonder le terrain pour s'assurer qu'un nombre suffisant de résidents sont prêts à trier leurs déchets. Des formations et la distribution d'outils tels que des bio-seaux contribuent à les sensibiliser aux gestes de tri et à faire perdurer ces comportements. De fait, la pérennisation des bonnes pratiques sur les sites de compostage partagé constitue un enjeu majeur. En raison du turnover élevé dans les habitats collectifs, il arrive fréquemment que les personnes ayant joué un rôle moteur pour le développement du compostage finissent par déménager. L'accompagnement des usagers et l'entretien de leur motivation sont essentiels.

Simon MAZAJCZYK

CATHERINE BOUX, LORS DE LA PRÉPARATION DE CETTE TABLE RONDE, VOUS EXPLIQUEZ QUE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS NE SAURAIT SE RÉSUMER À L'AJOUT D'UN MODE DE COLLECTE : D'APRÈS VOUS, ELLE NÉCESSITE DE REPENSER TOUT LE SYSTÈME DE COLLECTE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE. POURRIEZ-VOUS EXPLICITER CES PROPOS ?

Catherine BOUX

Comme nous l'avons précisé, des propositions et des organisations complémentaires diverses peuvent être mises en place, selon les particularités des secteurs. Il est évident qu'il ne suffit pas d'ajouter un bac pour collecter un flux supplémentaire. L'expérience a montré que cette méthode ne fonctionne pas.

De plus, l'objectif est bien de détourner des déchets qui sont actuellement déposés dans le bac d'ordures ménagères. Les usagers ne comprendraient donc pas l'utilité du bac supplémentaire et la mise en place d'un autre jour de collecte. Cela impliquerait aussi des augmentations de coût très significatives.

La meilleure approche consiste donc à repenser l'organisation globale de la collecte, soit en diminuant le nombre de tournées, soit en réduisant le volume des bacs. C'est ainsi que les collectivités adhérentes au SYCTOM s'emparent de la question du tri à la source. Il s'agit de remettre à plat les organisations existantes, de revisiter les marchés de collecte et de rendre les collecteurs responsables. Aujourd'hui, aucune collectivité ne peut se contenter d'ajouter des bacs et un service de collecte, car ce mode opératoire ne sera pas efficace, tant sur le plan économique que du point de vue environnemental.

Simon MAZAJCZYK

LAETITIA AUBEUT CHOJNACKI, VOUS AVEZ LANCÉ UN APPEL À PROJETS SUR LA VALORISATION DES BIODÉCHETS, EN PARTENARIAT AVEC LA FNCCR. POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER LA TYPOLOGIE DES PROJETS RETENUS ?

Laetitia AUBEUT CHOJNACKI

Nous avons conduit deux appels à projets sur les biodéchets. Le premier s'adresse plutôt aux jeunes start-ups intervenant dans la chaîne de mobilisation des biodéchets, depuis la sensibilisation jusqu'au

traitement. 27 propositions ont ainsi pu être complétées au sein d'une revue de solutions innovantes et engagées, avec des constats communs. En effet, la valorisation des biodéchets par la méthanisation ou le compostage est conditionnée à une série de prérequis, à commencer par la qualité de la mobilisation (sensibilisation, choix des méthodes de collecte, etc.).

Je précise que cette revue de solutions a été mise en place en partenariat avec le SYCTOM et sera enrichie au fil du temps, de manière à donner de la visibilité sur ce marché émergent.

Le deuxième appel à projets, lancé en janvier, a été clôturé en mai. Porté avec l'aide de l'Agence des économies solidaires et de la FNCCR, il est destiné aux collectivités (départements, régions, syndicats de traitement de déchets, syndicats d'énergie). Il se fixe pour objectif d'inciter les collectivités à présenter des solutions sur l'ensemble de la chaîne. 30 candidats se sont manifestés, démontrant ainsi l'intérêt des collectivités pour ce sujet. Nous avons sélectionné 6 lauréats, avec pour principaux critères la capacité à maîtriser la qualité du flux dès l'amont et la répliquabilité de la solution proposée.

Parmi les candidats retenus figure le syndicat d'énergie du 76, avec le département 76. Son projet est une expérimentation de collecte des biodéchets sur 10 collectes. Dans ce cadre, un consortium d'acteurs a été mobilisé pour se charger de la sensibilisation et de la collecte. Nous avons aussi sélectionné la Communauté d'agglomération de Maubeuge – Val de Sambre pour son projet innovant de mobilisation des acteurs de l'organique. Il est à noter que cette collectivité a été coactionnaire à 5 % d'un projet de méthanisation agricole, dont elle a assuré la caution sur l'investissement. Les acteurs impliqués sont le centre hospitalier, la région ainsi que plusieurs industriels du territoire. Deux hackathons seront lancés pour réfléchir aux modes de collecte. En parallèle, une étude d'évaluation du flux est en cours.

Nous soutenons aussi deux autres projets en Bretagne. Le premier associe le syndicat d'énergie du Finistère, regroupé avec 7 EPCI et le Consortium des gaziers du bout du monde pour réaliser une évaluation technico-économique, juridique et contractuelle de la création d'une unité d'hygiénisation et de déconditionnement.

Les biodéchets désignent majoritairement les déchets alimentaires, qui sont soumis à la réglementation sanitaire. Celle-ci impose, dans le cas de la méthanisation, une hygiénisation des déchets à 70° pendant une heure. De nombreux flux (inertes, plas-

tiques) sont aussi visés par des enjeux de déconditionnement, qui peuvent être systématiques pour les flux de déchets provenant des grandes et moyennes surfaces et des industries agroalimentaires.

À côté des aspects techniques et économiques, l'étude aborde aussi les dimensions juridiques et contractuelles pour identifier les conditions nécessaires à un projet de méthanisation ex situ et les conditions de fléchage de production de gaz vert à partir de biodéchets hygiénisés, déconditionnés et méthanisés. Le territoire porte en effet une politique de mobilité durable, avec le développement de stations bioGNV. Les neuf agriculteurs-méthaniseurs réunis au sein du Consortium gazier du bout du monde ambitionnent d'aller au-delà de leur rôle d'agriculteurs pour servir leur territoire.

L'autre projet émanant de la Bretagne est localisé dans le Morbihan intérieur. Porté par le SITTOM-MI et Ploërmel Communauté, il vise le développement d'une collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaires. Si nous avons sélectionné cette proposition, c'est parce qu'elle s'appuie sur les sciences comportementales. Les porteurs de projets travailleront en effet avec l'entreprise E3D Environnement, qui s'attachera au volet sensibilisation.

Le cinquième projet retenu a été déposé par la Communauté d'agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine et concerne la mise en place d'une collecte séparée. Deux expérimentations seront menées en parallèle dans deux zones du territoire : le compostage et la micro-méthanisation. Là encore, la collectivité s'est associée le concours d'un spécialiste nommé City Lab, qui l'accompagnera sur la communication.

Enfin, le dernier projet lauréat est porté par la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins. Ce territoire du Sud de la France se caractérise par une faible surface au sol disponible pour l'épandage, mais par une production importante de biodéchets. Il s'agit de mettre en valeur ce flux de biodéchets pour respecter la réglementation sur la valorisation de matière. À cet effet, le projet consiste dans la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique, juridique et contractuelle sur les solutions à déployer pour valoriser ce flux de biodéchets.

Les dotations allouées aux différents projets s'échelonnent entre 30 000 et 60 000 euros.

Je précise que cet appel à projets est destiné à faciliter le partage d'expériences et à mettre en lumière les initiatives dans ce domaine. Par conséquent, tous les porteurs

de projet s'engagent à diffuser les résultats de leurs travaux. À cet effet, nous utiliserons tous les canaux de communication disponibles (webinaires, podcasts, etc.).

Simon MAZAJCZYK

PIERRE LECOUTEY, POUVEZ-VOUS NOUS PRÉCISER LA PLACE DU TRI DES BIODÉCHETS DANS LA FEUILLE DE ROUTE DU SDE 76 SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE ?

Pierre LECOUTEY

Bonjour à tous, je suis Directeur de la transition énergétique du SDE 76.

La question des biodéchets s'inscrit effectivement dans une stratégie globale de notre territoire. Aujourd'hui, il est impossible de travailler seul pour engager des projets de transition énergétique. Il faut impérativement coopérer avec l'ensemble des acteurs. Les EPCI sont les coordinateurs de cette transition.

Sur la base de ce constat, nous avons commencé à préparer une feuille de route de coopération avec les EPCI. Nous avons organisé une première réunion baptisée « Rencontres rurales de l'énergie en Seine maritime » le 12 mai 2022. Il s'agissait de présenter quelques exemples des coopérations lancées dans d'autres territoires et de réfléchir aux actions à mener en Seine maritime. Dans ce cadre, nous avons mis en place des ateliers pour construire ensemble notre feuille de route. Nous avons ainsi pu explorer toutes les dimensions : la mobilité, le gaz vert, les énergies renouvelables, la planification pour le climat, les projets alimentaires de territoire, la rénovation énergétique, la méthanisation, les biodéchets.

Notre feuille de route sera présentée lors de la réunion de Bureau du 12 octobre, en présence de l'ensemble des Vice-présidents du Syndicat d'énergie SDE 76. Elle sera ensuite exposée en CCP (commission consultative paritaire énergie), organe de coopération entre les syndicats et les EPCI.

Simon MAZAJCZYK

POUVEZ-VOUS DÉTAILLER LA GENÈSE ET LE CONTENU DE VOTRE PROJET LAURÉAT ?

Pierre LECOUTEY

Depuis 2019, un plan méthanisation a été lancé, sous le pilotage de la région. Il implique l'ensemble des acteurs.

Nous continuons à financer des études de faisabilité sur le raccordement et sur l'acceptabilité sociale des projets.

Dans ce contexte, nous travaillons avec le département de Seine maritime depuis plusieurs années sur l'ensemble des thématiques. Nous avons donc décidé de nous allier pour répondre conjointement à l'appel à projets.

Il faut savoir que le département de Seine maritime réalise près de 5 millions de repas pour ses collèves, ce qui génère environ 570 000 tonnes de biodéchets chaque année. Nous avons donc construit un projet multi acteurs, avec l'aide d'associations œuvrant pour la sensibilisation des collégiens, et d'entreprises locales de collecte. Le département est coordinateur de ce projet. Pour sa part, le SDE 76 propose des actions de sensibilisation à destination des collégiens sur la méthanisation, grâce à des visites de sites d'une unité de méthanisation. Une dizaine de collèves seraient ainsi accompagnés. Les élus locaux et d'autres acteurs du territoire seraient aussi partie prenante de cette démarche.

Simon MAZAJCZYK

MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT, VOUS SOUHAITIEZ AJOUTER UN MOT ?



De la salle

Bonjour à tous. Au SDE 76, nous avons été très interpellés par la problématique des déchets. En plus des travaux électriques, nous avons souhaité mettre en place ce service de transition énergétique et déployer des moyens humains et financiers pour trouver des solutions. Le fait est que notre département, à dominante rurale, possède un solide potentiel de développement en la matière. C'est pourquoi nous avons

missionné Pierre LECOUEY pour répondre à votre appel à projets. Nous vous remercions d'avoir retenu notre projet.

Simon MAZAJCZYK

CERTAINS DE NOS AUDITEURS SOUHAITENT-ILS NOUS FAIRE PART DE LEURS TÉMOIGNAGES OU QUESTIONS ?

Diana LEFEUVRE

Je suis adjointe à la ville de Fougère, en Ille-et-Vilaine. Notre commune a mis en place un système de compostage individuel et collectif, qui fonctionne plutôt bien. En revanche, nous sommes dans l'incapacité de répondre aux obligations réglementaires relatives à la restauration collective, qui entreront bientôt en vigueur. La seule solution qui m'a été proposée est aux antipodes de notre projet alimentaire de territoire : elle consiste à envoyer les déchets à l'autre bout du département, car le méthaniseur qui sera construit à côté de notre ville n'est pas équipé pour l'hygiénisation. Dans ces conditions, que pourrions-nous proposer à tous les producteurs de déchets qui seront soumis à la nouvelle obligation à compter du 1^{er} janvier 2024 ?

Pascal LEBRUN

Je suis Vice-président en charge des déchets dans une Communauté de communes du Beaujolais.

Tout d'abord, je rejoins le constat dressé par Mme LEFEUVRE : de très nombreuses collectivités ne sont pas prêtes pour le futur arrêté. Qu'advient-il en cas de non-respect de ces dispositions légales ?

Par ailleurs, plusieurs composteurs collectifs sont en cours de déploiement sur notre territoire. Comment le compost peut-il être utilisé lorsque les volumes sont supérieurs aux besoins des habitants ? Je précise que nous n'avons pas de méthaniseur sur notre territoire.

Enfin, Mme BOUX a évoqué le problème de l'acceptabilité des méthaniseurs par les habitants. Qu'entendez-vous par « petit » méthaniseur, la difficulté étant d'assurer la viabilité économique du modèle ?

De la salle

Je fais partie du SDE 35, mais je suis aussi Président d'un syndicat de gestion des ordures ménagères dans le Nord-Est de Rennes.

J'ai entendu les questions de mes collègues sur la gestion

des biodéchets par les gros producteurs, notamment les collectivités à travers les cantines scolaires. Cependant, il est ici question de producteurs non ménagers, qui sont donc soumis à une redevance spéciale.

Je constate que le compostage individuel à domicile est favorisé (en jardin ou en pied d'immeuble), car les coûts de collecte sont rédhibitoires. Or, il ne faudrait pas oublier que le compost est une ressource précieuse par son potentiel énergétique. Dans le contexte actuel, marqué par une forte inflation des prix de l'énergie, est-il envisageable que le coût de collecte des biodéchets puisse être absorbé par les gains liés à la production d'énergie ?

Guillaume POIRIER

Je partage entièrement votre réserve quant au terme « biodéchets » : je suis d'avis qu'il faudrait le remplacer par une dénomination plus valorisante, car il est bien question d'une ressource. À ce stade, je ne suis pas en mesure de vous apporter des précisions sur les coûts de collecte des biodéchets, car l'étude lancée par Trivalis n'est pas encore terminée.

En revanche, je voudrais répondre aux interventions concernant le compostage de proximité. En restauration collective, tout dépend de la taille des gros producteurs de déchets. Certains collègues ont été équipés de composteurs, qui permettent d'absorber au moins 5 tonnes de biodéchets chaque année. La première question consiste donc à évaluer le volume de déchets produits, pour déterminer s'il peut être traité à l'aide d'une solution de compostage in situ. Dans certains cas, la collectivité peut effectivement être orientée vers une entreprise privée pour la collecte et le traitement de ses biodéchets.

Par ailleurs, il faut savoir qu'il existe une réglementation spécifique pour l'hygiénisation du compostage autonome, en date du 9 avril 2018 : lorsque le volume est inférieur à 52 tonnes par an, il faut simplement suivre la montée en température. Dans ce cas de figure, il n'y a pas de température précise à respecter.

En réponse aux interrogations de Diana Lefeuvre, je pense que de nombreuses collectivités ne seront pas en capacité de remplir tous les impératifs du nouveau décret dès le 1er janvier 2024. Ce sera d'ailleurs très certainement le cas de Trivalis. Mais l'essentiel consiste à engager des projets et lancer des études avant cette échéance, pour être en mesure de présenter des actions concrètes.

Laetitia AUBEUT CHOJNACKI

Je vais tâcher de répondre de manière globale aux différentes questions de l'assemblée.

S'agissant de la valorisation du flux, il me semble important de réaffirmer la valeur intrinsèque de ce que nous appelons « déchets ». Il faut ensuite valoriser ces flux par rapport aux objectifs de territoire et aux objectifs d'entreprise. Cette approche doit permettre de renforcer les synergies territoriales. Les agriculteurs peuvent être intéressés par des projets de méthanisation, et d'autres gros producteurs de déchets peuvent avoir des interrogations comparables aux vôtres. Il faut réunir tous ces acteurs pour porter une réflexion collective autour d'enjeux de développement durable.

L'acceptabilité de la méthanisation et des autres ENR est un sujet épineux. Pour soutenir cette démarche, il convient de mettre en avant la valeur des biodéchets dans une logique d'économie circulaire. Pour ce faire, il faut impliquer l'acteur riverain dans la démarche et s'efforcer de casser les silos.

Pierre LECOUTEY

Au regard de la flambée actuelle des prix de l'énergie, je pense que les coûts de collecte des biodéchets mériteraient d'être réévalués.

De la salle

Bonjour. Je suis responsable déchets dans une Communauté d'agglomérations de Martinique. Sur notre territoire, le tri des biodéchets à la source est en place depuis une vingtaine d'années. Une des grandes difficultés auxquelles nous sommes confrontés concerne l'habitat vertical : le tri des biodéchets et des autres déchets en pied d'immeuble pose de réels problèmes de qualité. De même, les composteurs individuels ne sont pas vraiment adaptés à l'habitat vertical. De surcroît, la fréquence de ramassage des bio bacs n'est pas suffisante pour éviter des difficultés sanitaires.

J'aurais aimé connaître vos retours d'expérience sur cette question.

Catherine BOUX

En ce qui concerne la micro-méthanisation, sachez que le projet lauréat porté par Vitry-sur-Seine consiste dans la mise en place de deux conteneurs maritimes d'une capacité maximale de 300 tonnes par an.

Cette installation n'occasionne aucune nuisance, car les flux sont très suivis. Il s'agit de restes alimentaires des écoles, collectés à proximité et soumis à un contrôle qualité très strict à l'entrée. Cela nécessite un travail en amont avec le producteur de déchets.

J'en viens au sujet de la redevance spéciale et de la situation des gros producteurs. Ces derniers sont assujettis à une réglementation spécifique. En l'occurrence, nous parlons plutôt des déchets gérés par le service public : l'obligation de mise en place d'une organisation distincte pour le traitement des déchets alimentaires relève bien des responsabilités du service public.

La saisonnalité est un aspect important à prendre en compte pour une bonne gestion des déchets alimentaires, en particulier dans la restauration collective, les marchés alimentaires, les zones de vacances. Il faut travailler sur la complémentarité des producteurs ou apporteurs de déchets pour assurer la régularité des apports.

En ce qui concerne les collègues, la réglementation est effectivement très contraignante mais elle est indispensable. En menant une réflexion approfondie, il est toujours possible de trouver des solutions.

Laetitia AUBEUT CHOJNACKI

Monsieur, vous avez fait référence aux problèmes de collecte. Il faut savoir que de nouvelles solutions de réduction des odeurs ou d'augmentation des fréquences de collecte émergent sur le marché. Je pense notamment à Bio Tank, qui a mis au point des cuves de biodéchets placées sous vide, ce qui facilite la logistique.

Il n'existe pas de solution miracle. D'après moi, la priorité consiste à réunir tous les acteurs impliqués, à bien identifier l'écosystème local et à mutualiser les besoins et les flux.

Enfin, je vous recommanderai de lancer des appels à projets ou à manifestations d'intérêt si vous vous heurtez à un manque de solutions. De nombreuses start-up se développent et sont susceptibles de vous proposer des réponses innovantes et pertinentes.

Simon MAZAJCZYK

Je remercie nos quatre intervenants pour leur contribution.

GUILLAUME PERRIN, QUEL SERAIT VOTRE MOT DE CONCLUSION POUR LA FNCCR ?

Guillaume PERRIN

Nous vous avons présenté toutes les démarches en cours. Nous continuerons à communiquer sur ces projets. Mais nous apprenons aussi en avançant, et le débat est loin d'être clos. Nous poursuivrons les discussions au cours des prochaines semaines, afin de préparer l'échéance réglementaire du 1^{er} janvier 2024 mais aussi la dynamique globale.

Je vous remercie pour vos partages d'expériences.





SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

38^e Congrès FNCCR

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022
RENNES - BRETAGNE